



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **7 JUILLET 2025 à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Rachel Fahlman	#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-07-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

90-07-2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 2 juin 2025 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

La maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CORRESPONDANCE DU MOIS

- MTQMD : Ministre des Transports et de la Mobilité durable, nous informe qu'il accorde à notre municipalité une aide financière maximale de 142 055 \$ pour le dossier du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien 2025-2026.

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA

91-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a reçu les états financiers de l'Office d'Habitation Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE le déficit globale après capitalisation pour l'année 2024 est de 650 676 \$, la part du déficit concernant l'ensemble immobilier situé à Saint-Zéphirin 33 932 \$ et la participation de la municipalité est de 10% et représente 3 393 \$

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 décembre 2024, nous avons versé 3 132 \$ et qu'il a un solde créditeur de 261 \$ pour l'exercice 2024;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'adopter les états financiers de l'Office d'Habitation de Nicolet-Yamaska pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;

QUE la Municipalité verse à l'Office d'Habitation de Nicolet-Yamaska le montant de 261 \$ représentant la balance pour l'exercice 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

REMBOURSEMENT EMPRUNT TEMPORAIRE

92-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué un emprunt temporaire en janvier dernier au montant de 600 000 \$ en attente des versements des montants de plusieurs aides financières;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des versements d'aides financières ont été versées au comptant au compte bancaire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

DE rembourser l'emprunt temporaire d'un montant de 600 000 \$ par virement bancaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PARTICIPATION JOURNÉE « SPLENDEURS DE L'AGRICULTURE URBAINE »

93-07-2025

CONSIDÉRANT QUE Les Fleurons du Québec offre une journée de visites et formations ayant pour thème l'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 160 \$ plus les taxes applicables par personne cela inclus le transport à Québec et le repas du midi;

CONSIDÉRANT QUE deux bénévoles ont signifié leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

De faire l'inscription de Rachel Fahlman et Geneviève Brouillard pour participer à cette journée « Splendeurs de l'agriculture urbaine ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PROJETS PILOTES ÉLECTIONS MUNICIPALES

94-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet l'essai de nouvelles façons de faire afin d'assurer l'évaluation des pratiques électorales;

CONSIDÉRANT QUE lors des élections générales du 2 novembre 2025, les municipalités qui le souhaitent pourront diffuser une vitrine d'information au sujet de leurs candidates et candidats, elles pourront aussi utiliser un nouveau modèle de bulletin de vote comprenant une photographie de chaque candidat;

CONSIDÉRANT QUE ces projets pilotes sont possibles grâce à une entente entre la municipalité intéressée, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le directeur général des élections;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ces projets pilotes sont d'accroître l'intérêt pour la démocratie municipale; favoriser l'accès à de l'information de qualité au sujet des candidates et candidats et accorder de la visibilité aux candidats sur une plateforme Web neutre et équitable;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval participe aux deux projets pilotes soit offrir une vitrine sur son site Web et de faire l'utilisation de photographies de chaque candidat sur les bulletins de vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Comptes à payer 30 juin 2025	477 627.47 \$
Salaires versés au 30 juin 2025	28 361.64 \$
Comptes payés avec la visa 30 juin 2025	837.78 \$
Total	506 826.89 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & greffière-trésorière

95-07-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 506 826.89 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2025, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GREFFE

Avis de motion

AVIS MOTION et DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2025

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, MADAME CAROLINE BOUCHARD, conseiller (ère), donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement sur la taxation du cours d'eau Branche 1;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, MADAME CAROLINE BOUCHARD, dépose le projet de Règlement numéro #05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Présentation

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2025

La greffière, fait la présentation du projet de règlement # 05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1.

Projet

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2025

96-07-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Bouchard



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet Règlement Numéro 05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2025

97-07-2025

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 04-2025 pour affecter à la dépense une subvention à être verser au comptant à la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a décrété, par le biais du règlement numéro 04-2025, une dépense de 2 621 468 \$ et un emprunt de 992 312 \$ pour des travaux de voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Geneviève;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE l'article 4 du règlement numéro 04-2025 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 992 312 \$ sur une période de dix (10) ans et affecter la somme de 1 629 156 \$ versé au comptant provenant de la contribution financière en vertu du programme PAVL, laquelle subvention, confirmée par lettre, fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe « B »** ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MODIFICATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE

98-07-2025

CONSIDÉRANT QU'il y a des élections générales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et référendums* stipule au cours de la période qui commence le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de modifier la date de la séance du mois d'octobre 2025 pour respecter le délai de trente jour;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la date de la séance ordinaire du mois d'octobre soit fixée **au mercredi 1^{er} octobre 2025**.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Dates	Heures		Dates	Heures
Lundi 13 janvier 2025*	20h00		Lundi 7 juillet 2025	20h00
Lundi 3 février 2025	20h00		Lundi 11 août 2025*	20h00
Lundi 3 mars 2025	20h00		Lundi 8 septembre 2025*	20h00
Lundi 7 avril 2025	20h00		<u>Mercredi</u> 1 ^{er} octobre 2025	20h00
Lundi 5 mai 2025	20h00		Lundi 10 novembre 2025*	20h00
Lundi 2 juin 2025	20h00		Lundi 1 ^{er} décembre 2025	20h00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

UTILISATION DROIT DE PRÉEMPTION – ACHAT PROPRIÉTÉ 1221, RANG SAINT-PIERRE

99-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a assujettis à l'exercice d'un droit de préemption l'immeuble du 1221, rang Saint-Pierre selon l'article 1104.1.3 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis aux propriétaires et aux créanciers hypothécaire un avis d'assujettissement en date 16 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble ne peut, sous peine de nullité, être aliéné, sans qu'un avis d'intention ne soit transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur a accepté une offre d'achat d'un montant de 165 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à jusqu'au 11 juillet 2025 pour transmettre une confirmation écrite si elle accepte l'offre;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval utilise son droit de préemption et accepte l'offre d'achat au montant 165 000 \$;

QUE Madame Hélène Chassé, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer l'offre d'achat et de verser le montant d'acompte;

QUE Monsieur Mathieu Lemire, maire et Madame Hélène Chassé, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des documents nécessaire à l'acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot 5 885 089 du Cadastre du Québec;

QUE le Notaire Jessyca Boucher, soit mandat pour procéder au transfert de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

RAPPORT DES COMITÉ ET TOUR DE TABLE DES ÉLUES

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de tables ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

100-07-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 48.

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 8 juillet 2025, à 13 h 15.

(s) Mathieu Lemire

Mathieu Lemire, maire